

Conseils pour protéger vos enfants du Cyberharcèlement

✕	Conseils pour protéger vos enfants du Cyberharcèlement
---	---------------------------------------------------------------

Le succès des nouvelles technologies auprès des jeunes mineurs implique de nouveaux défis pour les parents. Les protéger du cyberharcèlement en fait partie. Les attaques personnelles à travers les réseaux sociaux ou les applications de messagerie instantanée chez les jeunes se multiplient. Voici neuf conseils pour protéger vos enfants du cyberharcèlement.

Pour éviter que les mineurs ne soient victimes de ce genre d'agressions, il est important que les parents soient au courant des activités de leurs enfants sur internet. Comment ? En les alertant des dangers potentiels auxquels ils s'exposent et en leur montrant les bons usages des nouvelles technologies.

Rester ouverts à la discussion

Le dialogue parents/enfants doit être facilité. Cela passe par l'information, à commencer par leur expliquer les risques auxquels ils s'exposent en utilisant internet et les conséquences de leurs mauvaises actions. Aussi, les enfants ne doivent pas hésiter à partager leurs expériences en ligne avec leurs parents, leurs frères et sœurs ou d'autres adultes de confiance, notamment sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas encore bien, de par leur jeune âge. En tant que parents, n'hésitez pas à leur dire qu'ils peuvent vous parler de tout, surtout s'ils ont des doutes ou des craintes.

Mettre en place des règles

La mise en place de règles d'usage concernant Internet est également un moyen de protéger votre enfant du cyberharcèlement. Refuser des demandes d'amis, des offres ou des conseils envoyés par des inconnus ou provenant d'applications non officielles ou non vérifiées est la première des règles à faire appliquer. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi) a édité un guide pratique (« La Famille Tout-Ecran ») pour accompagner les parents et sensibiliser les enseignants sur les pratiques médiatiques des élèves. Le guide est téléchargeable ici.

Leur montrer comment réagir face au cyberharcèlement

En cas de cyberharcèlement ou d'autres problèmes liés à internet, l'enfant doit savoir que la première chose à faire est d'en parler à un adulte de confiance. Dites-lui aussi que les messages sont des preuves importantes et ne doivent donc pas être effacés si jamais le problème se transforme en délit et fait l'objet d'une plainte. Enfin l'enfant doit être averti qu'il ne doit pas non plus répondre au cyberharcèlement par le cyberharcèlement, dans un désir de vengeance.

Sécuriser leurs appareils

Les experts recommandent aux parents d'installer un système de contrôle parental sur tous les dispositifs électroniques ayant un accès à internet (ordinateurs et tablettes). La plupart des programmes de sécurité, comme les antivirus ou les pare-feux disposent d'une option « Contrôle Parental », un service qui permet aux adultes d'avoir la main sur l'utilisation d'internet par les mineurs et de bloquer certains contenus...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
 - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Réagissez à cet article

Source : *Cyberharcèlement – Des conseils pour protéger vos enfants*